

## NATIONAL 2 JEUNES - Groupes 1 et 2 2ème TOUR DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL

JUNIORS Garçons et Filles  
CADETS et CADETTES  
MINIMES Garçons et Filles  
BENJAMINS et BENJAMINES

### Convocation

**DATES : samedi 02 et dimanche 03 Décembre 2023**

site : <http://chilly-morangis-ctt.fr/>

### LIEU : CHILLY-MAZARIN (91)

Complexe Sportif Jesse Owens rue de l'Europe

91380 CHILLY MAZARIN

Tél : 01 69 09 94 89

**Pour toutes les catégories : JUNIORS, CADETS, MINIMES et BENJAMINS MESSIEURS et DAMES**

## Attention Horaire

#### HORAIRES

Début du pointage

#### Samedi

à partir de 09h30 ( toutes catégories )  
jusqu'à 10h15 (JG,CG,MG,BG,JF et CF)  
et jusqu'à 13h45 (MF et BF),

#### Dimanche

toutes les catégories

Début des épreuves

**10h30 sauf pour les BF et MF (14h00)**

09h00

Fin des épreuves

vers 19h30

vers 16h00

**Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches (en 11 points)**

#### Responsable Sportif / groupes 1+2 jeunes

**Gérard VINCENDON-DUC**

3, allée du Cerisier

53940 LE GENEST ST ISLE

Tél. (D) : 02 43 69 09 26

Tél. (P) : 06 16 96 27 42

Courriel : [gerardvincendonduc@orange.fr](mailto:gerardvincendonduc@orange.fr)

#### Juge-arbitre

**Robert MEBARKI**

5, allée du Vieux Cèdre

77380 COIMS LA VILLE

Tél. fixe :

Tél. mobile : 06 58 70 53 67

Courriel : [robert.mebarki@bbox.fr](mailto:robert.mebarki@bbox.fr)

#### Responsable Organisation

**Yann POCARD**

4, place des Bergers

91070 BONDOUFLE

Tél. fixe :

Tél. mobile : 06 13 40 15 93

Courriel : [pocard.yann@gmail.com](mailto:pocard.yann@gmail.com)

#### Responsable d'Epreuve (spid)

**Aurélié PAINEAU**

32 bis, rue de Chartres

78610 LE PERRY EN YVELINES

Tél. fixe :

Tél. mobile : 06 84 35 58 44

Courriel : [paineau.aurelie@wanadoo.fr](mailto:paineau.aurelie@wanadoo.fr)

**CONDITIONS MATERIELLES**

Tables " bleues "

Balles "Nittaku Prémium 40+ \*\*\*" blanches

**Prendre note des Infos Diverses (onglet "Règlement", onglet "Lieux" et onglets "HG")**

# CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2023-2024

## Organisation 2ème tour du 02 et 03 Décembre 2023 INFOS DIVERSES

En cas de forfait prévenir d'urgence : Gérard VINCENDON-DUC tel 02 43 69 09 26 ou 06 16 96 27 42

**Les forfaits seront remplacés jusqu'au mardi soir 28 Novembre 2023 à 23h59**

**Nombre de montées de notre Groupe 1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :**

Catégories	Groupe 1+2
Seniors Messieurs et Dames	3 premiers en N1 Seniors
Juniors Garçons et Filles	3 premiers en N1 Juniors ou en N2 Seniors
Cadets et Cadettes	3 premiers en N1 Cadets ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 premiers en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 premiers en N2 Minimes

**Nombre de montées de notre Groupe 1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après le dernier tour :**

Catégories	Groupe 1+2
Seniors Messieurs et Dames	2 premiers en N1 Seniors
Juniors Garçons et Filles	2 premiers en N1 Juniors s'ils restent dans la même catégorie ou en N2 Seniors
Cadets et Cadettes	2 premiers en N1 Cadets s'ils restent dans la même catégorie ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 premiers en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 premiers en N2 Minimes

**Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Groupe 1 et 2 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :**

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre Val de Loire
Seniors Messieurs	6	4	3	3
Jeunes Garçons	3	3	2	2
Seniors Dames	3	2	1	1
Juniors et Cadettes Filles	3	3	2	2
Minimes et Benjamines Filles	2	2	1	1

**Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Groupe 1 et 2 en fonction des catégories après le dernier tour :**

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre Val de Loire
Seniors Messieurs	3	2	2	2
Jeunes Garçons	1	1	1	1
Seniors Dames	2	1	1	1
Juniors et Cadettes Filles	1	1	1	1
Minimes et Benjamines Filles	1	1	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie

Ces chiffres pourront être revu suite à la réunion après le dernier tour des responsables de chaque Ligue et des responsables Nationaux

**Le Classement de 1 à 48, 1 à 24, 1 à 32 ou 1 à 16 est administratif** : il pourra être modifié par tirage au sort du Juge-arbitre et selon les forfaits et repêchages éventuels.

Le tirage au sort des poules sera fait par le juge arbitre et ses adjoints le vendredi, veille du début de la compétition à partir de 18h00 dans la salle prévue de la compétition.

Ce tirage au sort est public et sera fait devant les joueurs et dirigeants des clubs qualifiés pour cette compétition.

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

- Si la mention « **en règle avec la certification médicale** » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- **S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.**

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique);
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique);
  - Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
  - Accès à l'application « FFFT » pour smartphones (Android et IOS)

(Voir articles II.606.1 et II.606.2 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2022).

Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence loisir ou compétition. (rappel : un seul "coach" par joueur pour les compétitions individuelles); le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation

(application de l'article II.606 du chapitre 6, titre II du règlement administratif 2022).

**ABANDON** : En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue ainsi : "Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée."

(application de l'article IV.202.2 du chapitre 2, titre IV du règlement administratif 2022).